

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
Direction de la coordination et du management de
l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
B.P. 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Nos réf. : 0234/ED/2011
Vos réf. : Dossier n°44-2010-00246

Nantes, le 19 avril 2011

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier de la commune de la Remaudière en vue de créer des ouvrages de régulation des écoulements couplés à une coulée verte.

Ce projet a été examiné par le bureau de la Commission Locale de l'Eau qui a émis un avis favorable à son sujet.

Le bureau souhaite attirer votre attention sur le risque de colmatage du busage existant sous le bourg de la Remaudière. En effet, l'équipement de dérivation des eaux vers le bassin de stockage laisse un tirant d'eau de 6 cm. Cet espace, très étroit, pourrait potentiellement piéger des branchages ou tout autre objet flottant et ainsi aggraver le risque d'inondation.

Les différents équipements proposés permettront de limiter le risque d'inondation de la commune. Cependant, le bureau émet le souhait qu'au-delà du présent programme de nature curative vous puissiez suggérer à la commune de poursuivre sa réflexion sur la gestion des ruissellements.

En effet, les aménagements prévus permettront de limiter les débits générés par des ruissellements issus d'une pluie décennale et vicennale mais pas au-delà. Peut être qu'un travail complémentaire, de type diagnostic parcellaire sur les zones agricoles ou une réflexion sur la gestion des ruissellements issus des zones déjà urbanisées, serait bénéfique.

Enfin, le bureau a bien noté que la commune pourrait urbaniser 3 ha situés dans le bassin versant, mais aussi que l'arrêté d'autorisation du présent dossier précisera : tout projet à venir interceptant une superficie de bassin versant supérieur à 1 ha devra faire l'objet d'un dispositif de régulation des eaux pluviales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président du SAGE Estuaire de la Loire